



# BILLOM

## Communauté

### *Plan Climat-Air-Energie Territorial*

## DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ACTIONS DE TRANSITION



Crédits : FreePix

**Dossier à adresser avant le 30 juin 2026 à l'attention de :**

Monsieur le Président,  
Billom Communauté  
35 avenue de la Gare  
63160 Billom

Contact : Nicolas BLASQUIET  
chargé de missions urbanisme et énergie/climat  
tel : 04 73 79 43 33  
[nicolas.blasquiet@billomcommunaute.fr](mailto:nicolas.blasquiet@billomcommunaute.fr)

## Règlement du dispositif

Ce dispositif de soutien, issu du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de Billom Communauté, est ouvert aux associations et aux collectivités qui organisent des actions de sensibilisation autour du développement durable et des transitions, sur le territoire de Billom Communauté.

**La demande d'aide doit être faite via le formulaire de candidature fourni, pour les associations comme pour les communes.**

### **Critères de sélection :**

- L'action devra être portée par une association ou une collectivité du territoire de Billom Communauté ;
- L'action devra avoir lieu sur une ou plusieurs communes de Billom Communauté ;
- L'action devra comporter une implication locale de la ou des commune(s) d'accueil (financière, technique et/ou humaine) ;
- L'action devra porter sur une thématique liée au développement durable et aux transitions et s'inscrire dans les axes du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Billom Communauté, téléchargeable sur : [Le PCAET validé - Billom Communauté \(billomcommunaute.fr\)](http://billomcommunaute.fr) ;
- **L'action devra avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 décembre 2026 ;**
- L'action devra :
  - Rayonner à l'échelle intercommunale : une communication significative doit donc être mise en place ;
  - Être ouvert à l'ensemble de la population ou du public ciblé par l'action ;
  - Être organisé de manière à toucher le plus de monde possible afin de sensibiliser des personnes qui ne seraient pas venues spontanément ;
  - Faire preuve d'une démarche éco-responsable (tri des déchets, matériel réutilisable...) ;
- Un maximum de 80 % des dépenses pourra être alloué ;
- Seules les dépenses de fonctionnement sont éligibles ;
- L'action ne devra pas cumuler d'autres subventions de Billom Communauté ;
- L'action ne devra pas générer de conflit d'intérêt ni apporter de profit au porteur de projet ;
- Un bilan qualitatif et quantitatif de l'action devra être fourni une fois l'action terminée.

### **A noter que pour l'édition 2026 de ce dispositif, en cas d'un nombre important de demande :**

- les demandes nouvelles (association ou commune non encore aidée lors des précédentes éditions) seront favorisées ;

- pour la sélection des lauréats, certains axes d'action du Plan Climat de Billom Communauté pourront être priorisés sur la base du bilan à mi-parcours du plan ;

**- Billom communauté se laisse le droit de refuser une demande pour une action similaire ou proche à une demande déjà faite sur les précédentes éditions du dispositif.**

**Formulaire de candidature – Appel à projets transitions – Billom Communauté**

*Edition 2026*

<b>Nom de la structure porteuse</b>	
<b>Adresse et coordonnées</b>	
<b>Représentant.e (Nom Prénom Contact)</b>	
<b>Intitulé de l'action</b>	
<b>Objectifs de l'action (préciser les attendus)</b>	
<b>Description de l'action (expliquer le contenu, l'organisation...)</b>	
<b>Lien PCAET (faire référence au numéro des actions du plan climat)</b>	
<b>Bénéficiaires (préciser le ou les publics cibles)</b>	
<b>Territoire (préciser la localisation de l'action et/ou le territoire couvert)</b>	
<b>Moyens (humains et techniques)</b>	
<b>Date ou période de réalisation</b>	
<b>Évaluations (préciser la méthode ou les outils pour évaluer les résultats)</b>	
<b>Budget prévisionnel (en € HT) (joindre un tableau détaillé du plan de financement)</b>	
<b>Montant de la subvention demandée à Billom Co (en € HT)</b>	
<b>Autres subventions envisagées</b>	
<b>Commentaires, remarques, compléments</b>	